



Doc. 15920 Seconde édition

24 avril 2024

Les privations arbitraires et systémiques de liberté en Türkiye peuvent constituer des crimes contre l'humanité

Déclaration écrite n° 791

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Nous, soussignés, déclarons ce qui suit:

Dans des arrêts récents, la Cour européenne des droits de l'homme a examiné des affaires capitales, notamment les affaires Osman Kavala, Selahattin Demirtaş et Yüksel Yalçinkaya. La Cour a adopté une position ferme sur le manque notable de prévisibilité dans l'application de la législation antiterroriste turque et mis en évidence des violations systémiques du droit à un procès équitable et du principe de sécurité juridique.

En dépit des procédures en manquement engagées, le gouvernement turc refuse de se conformer aux arrêts de la Cour, enfreignant ainsi ses obligations découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe. La situation actuelle du pays montre des cas inquiétants de disparitions forcées, dans le cadre desquels des victimes ont été enlevées et renvoyées en Türkiye.

La violation flagrante du principe du respect des garanties procédurales et l'utilisation abusive de chefs d'accusation vagues liés à des infractions de terrorisme au mépris du principe de légalité des délits et des peines indiquent clairement un non-respect systémique du droit international.

Le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire a déclaré à plusieurs reprises que l'emprisonnement généralisé ou systématique et d'autres formes graves de privation de liberté sur la base de chefs d'accusation vagues, en violation du droit international, peuvent constituer des crimes contre l'humanité.

Nous exhortons le Comité des Ministres à prendre des mesures résolues sur ces questions capitales, énoncées dans la [Résolution 2518 \(2023\)](#) et la [Recommandation 2261 \(2023\)](#) «Appel à la libération immédiate d'Osman Kavala».

Signé (voir au verso)



Signé¹:

GAVAN Paul, Irlande, GUE
AHEDO Nerea, Espagne, ADLE
BARDELL Hannah, Royaume-Uni, NI
ÇELENK ÖZEN Sevilay, Türkiye, GUE
CIAVATTA Roberto, Saint-Marin, GUE
CORBYN Jeremy, Royaume-Uni, SOC
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
FAXE Sascha, Danemark, SOC
FERNANDES Emmanuel, France, GUE
GIRAUD Joël, France, ADLE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KARAMANLI Marietta, France, SOC
KILJUNEN Kimmo, Finlande, SOC
KRISPER Stephanie, Autriche, ADLE
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
MILON Alain, France, PPE/DC
MOUTQUIN Simon, Belgique, SOC
NICOLINI Marco, Saint-Marin, PPE/DC
O'REILLY Joseph, Irlande, PPE/DC
ÖZTÜRK Berdan, Türkiye, GUE
PRINGLE Thomas, Irlande, GUE
SHEPPARD Tommy, Royaume-Uni, NI
SØNDERGAARD Søren, Danemark, GUE
STAMBACH-TERRENOIR Anne, France, GUE
SUKIĆ Nataša, Slovénie, GUE

Total = 25

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe